



Mémento Rentrée scolaire 2017-2018

Information aux familles

Madame, Monsieur,

Voici quelques informations pour la rentrée prochaine :

- L'emploi du temps de la semaine reste inchangé.
- La restauration municipale fonctionne dès le **lundi 4 septembre 2017** (jour de rentrée).
- Les accueils du matin et du soir, l'étude du CP au CM2 et le ramassage scolaire débutent le **mardi 5 septembre 2017**.
- Pour les mercredis et les vacances scolaires l'inscription préalable est obligatoire au plus tard **14 jours avant la date souhaitée**. Démarches à effectuer sur le site internet de la ville ou en mairie à partir du 12 juillet 2017.

Par exemple : pour le premier mercredi de l'année scolaire, s'inscrire du 12 juillet au 23 août.

- Pour chaque temps d'accueil, vous devrez remplir **une fiche de renseignement** disponible en mairie ou sur le site de la ville **et la retourner à l'accueil de loisirs**.
- Un **ramassage scolaire** est prévu par le STIF sur certaines écoles ; l'inscription est à renouveler chaque année.

Plus d'information sur le site de la ville, rubrique Enfance : www.ville-massy.fr.

Nous vous souhaitons une bonne rentrée !

**Direction Éducation, Loisirs et Restauration
Mairie de Massy**

1 avenue du Général de Gaulle - BP 20101 - 91305 Massy Cedex



Mémento Rentrée scolaire 2017-2018

Information aux familles

Madame, Monsieur,

Voici quelques informations pour la rentrée prochaine :

- L'emploi du temps de la semaine reste inchangé.
- La restauration municipale fonctionne dès le **lundi 4 septembre 2017** (jour de rentrée).
- Les accueils du matin et du soir, l'étude du CP au CM2 et le ramassage scolaire débutent le **mardi 5 septembre 2017**.
- Pour les mercredis et les vacances scolaires l'inscription préalable est obligatoire au plus tard **14 jours avant la date souhaitée**. Démarches à effectuer sur le site internet de la ville ou en mairie à partir du 12 juillet 2017.

Par exemple : pour le premier mercredi de l'année scolaire, s'inscrire du 12 juillet au 23 août.

- Pour chaque temps d'accueil, vous devrez remplir **une fiche de renseignement** disponible en mairie ou sur le site de la ville **et la retourner à l'accueil de loisirs**.
- Un **ramassage scolaire** est prévu par le STIF sur certaines écoles ; l'inscription est à renouveler chaque année.

Plus d'information sur le site de la ville, rubrique Enfance : www.ville-massy.fr.

Nous vous souhaitons une bonne rentrée !

**Direction Éducation, Loisirs et Restauration
Mairie de Massy**

1 avenue du Général de Gaulle - BP 20101 - 91305 Massy Cedex